



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1237

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Bron - Vénissieux - Marcy l'Etoile**

objet : **Installation d'un système de vidéo-protection au sein des parcs de Lacroix-Laval et Parilly - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneyre

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : **lundi 9 mai 2016**

Secrétaire élu : **Madame Elsa Michonneau**

Affiché le : **mercredi 1er juin 2016**

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jaquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 30 mai 2016**Délibération n° 2016-1237**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Bron - Vénissieux - Marcy l'Etoile

objet : **Installation d'un système de vidéo-protection au sein des parcs de Lacroix-Laval et Parilly - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le parc de Parilly et le domaine de Lacroix-Laval ont été transférés au 1er janvier 2015 du Département du Rhône à la Métropole de Lyon. Ils sont gérés par le service des parcs et jardins, rattachés à la direction de la propreté.

Le parc de Parilly, d'une superficie de 178 hectares, s'étend sur les Communes de Bron et Vénissieux. C'est un parc périurbain à vocation de loisir. Le stade du Rhône et la plaine des sports en font un lieu privilégié des événements sportifs de la région lyonnaise.

Le domaine de Lacroix-Laval, qui s'étend sur 118 hectares, est situé dans sa majeure partie sur la Commune de Marcy l'Etoile. Il comprend un château dont les fondations datent du XII^e siècle. Le potager et la roseraie historiques sont des conservatoires de fruits, de légumes et de fleurs d'origines lyonnaises anciennes et remarquables.

La fréquentation des parcs représente environ 2,3 millions de visiteurs répartis en 1,5 million à Parilly et 0,8 million à Lacroix-Laval.

Soucieux du bien-être et de la sécurité de ces usagers, et pour contrer la recrudescence des incivilités et vols constatés au sein des parcs, le projet de vidéo-protection a été élaboré. Ce projet fait également suite à une forte demande des services de police et gendarmerie des Communes concernées et, plus récemment, de la gendarmerie de Dardilly qui enregistre un nombre croissant de plaintes pour vol sur les parkings.

Dans ce cadre préventif, la vidéo-protection a pour but de :

- dissuader le délinquant par une présence ostensible des caméras,
- faire diminuer le nombre des faits commis,
- renforcer le sentiment de sécurité,
- localiser avec précision les lieux de l'infraction ou du trouble,
- faciliter la levée de doute,
- permettre une intervention plus efficace des forces de l'ordre,
- faciliter l'identification des auteurs d'infractions et l'administration de la preuve.

Suite au diagnostic sûreté qui a été réalisé en 2015 par la gendarmerie, la vidéo-protection sera installée dans des lieux définis et permettra la livraison de 37 caméras de résolutions différentes, selon l'objectif de la cible à visualiser : identifier, reconnaître ou surveiller.

Les marchés de fournitures et travaux existants seront utilisés pour la réalisation de cette opération.

Le montant de l'individualisation d'autorisation de programme nécessaire est donc de 300 000 € TTC à individualiser sur le budget principal ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux d'installation de vidéo-protection des parcs de Parilly et de Lacroix-Laval pour un montant de 300 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, pour un montant de 300 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 100 000 € TTC en 2016,
- 100 000 € TTC en 2017,
- 100 000 € TTC en 2018,

sur une opération n° 0P27O5087A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.